

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 074-200034882-20241016-DECBUR2024\_44-CC



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

**DECISION N°44/2024**

Bureau communautaire du 14 octobre 2024

**Objet : Convention de partenariat entre l'association Team Mont-Blanc du Lycée du Mont-Blanc et la CCPMB pour la 14<sup>ème</sup> édition des rencontres de l'entreprise éco-responsable**

**Auteur de l'acte :** Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

**Vu** l'avis favorable du bureau du 14 octobre 2024.

**Considérant** l'organisation d'un partenariat entre les élèves de BTS Technico-commercial du Lycée du Mont-Blanc René Dayve et la CCPMB pour l'organisation des rencontres de l'entreprise éco-responsable le 13 novembre 2024,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'autoriser le Président à signer la « convention de partenariat de la 14<sup>ème</sup> édition des rencontres de l'entreprise éco-responsable » entre Team Mont-Blanc et la CCPMB.

**Article 2 :** D'autoriser l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de l'évènement du 13 novembre 2024, soit 14,5 % du budget prévisionnel de 6 900 €.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 16 OCT. 2024



Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.